BALO

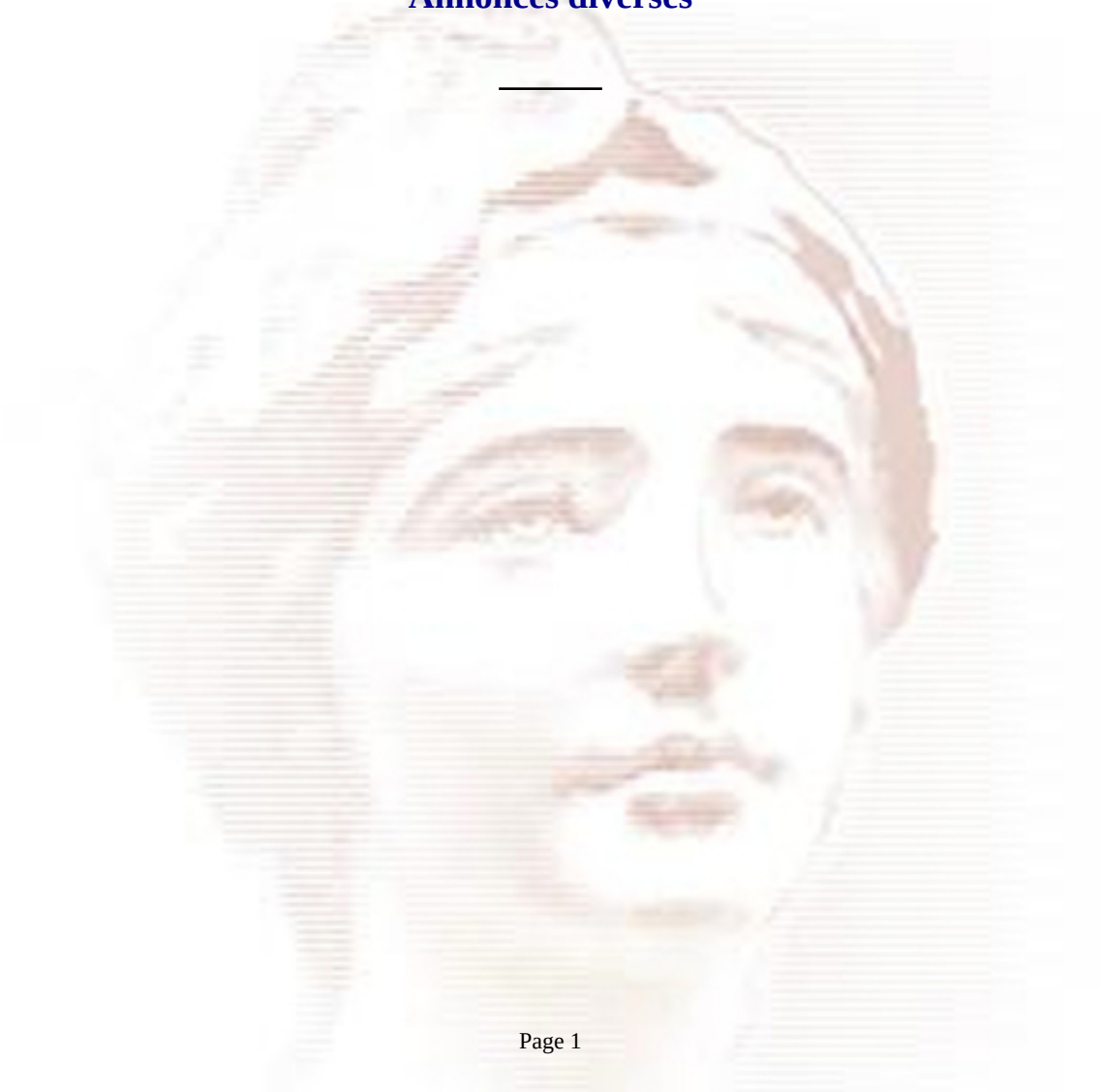
BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Annonces diverses



COMETE

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable
Siège social : 4 avenue Georges Mandel, 75116 Paris
980.596.811 RCS Paris

Société Civile faisant offre au public, régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, par le Code Monétaire et Financier, par le Règlement Général de l'AMF et par tous les textes subséquents et par les statuts de la société.

Dénomination de la Société : COMETE

Capital statutaire maximum : 15.000.000 Euros.

Siège social : 4, avenue Georges Mandel, 75116 Paris.

Numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris : 980.596.811

Durée de la société : 99 ans, soit jusqu'au 9 septembre 2122.

Société de Gestion : ALDERAN, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-17000026 en date du 5 septembre 2017. Société par actions simplifiée au capital de 1 611 111 euros, domiciliée au 4, avenue Georges Mandel, 75116, Paris, France.

Objet social : La Société a pour objet, en France et à l'étranger (au sein de l'Union Européenne prioritairement), l'acquisition directe ou indirecte, y compris en l'état futur d'achèvement ou par la construction pour compte propre, d'un patrimoine immobilier affecté à la location, la gestion dudit patrimoine locatif (plus particulièrement spécialisé dans l'immobilier tertiaire), ainsi que, pour les besoins de sa gestion, la réalisation de travaux de toute nature dans les immeubles que la Société détient.

Ouverture du capital au public

Les souscriptions seront ouvertes au public à compter du 15 décembre 2023 aux conditions suivantes :

- Entre le 15 décembre 2023 et le 29 février 2024 (soit 3 mois après l'obtention du visa de l'AMF), le prix de souscription est fixé à **237,50 € par part** dont 150,00 € de nominal et 27,50 € de prime d'émission. Les parts souscrites au cours de cette période seront inaliénables jusqu'au 1er décembre 2026.

- A compter du 1er mars 2024, le prix de de souscription est fixé à **250,00 € par part** dont 150,00 € de nominal et 50,00 € de prime d'émission.

Modalités de règlement : Le paiement du montant total de la souscription devra être libéré au jour de la souscription

Jouissance des parts : L'entrée en jouissance des parts est fixée au premier jour du sixième mois suivant l'édition de l'attestation de propriété et du paiement de l'intégralité du prix de souscription.

Minimum de souscription : 20 parts sociales pour tout nouvel associé.

Responsabilité des associés à l'égard des tiers : conformément à l'article L.214-89 du Code Monétaire et Financier, la responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital.

Note d'information : la note d'information prévue par les articles L. 411-1, L. 411-2, L. 412-1 et L. 621-8 du Code Monétaire et Financier a reçu le visa de l'Autorité des Marchés Financiers SCPI n°23-13 en date du 1er décembre 2023.
Cette note d'information est disponible gratuitement et sur simple demande auprès d'ALDERAN au 01.42.89.47.95 et est consultable sur le site internet www.alderan.fr.